



République Française

COMMUNE D'ILLHAEUSERN

PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 5 juin 2026

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 12

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à dix-huit heures cinq, le Conseil Municipal de la Commune d'Illhaeusern était réuni en séance ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude HIRN, Maire.

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude HIRN, Maire

Membres présents : M. Robertino GIULIANO, Mme Maryse KOHLSTOCK, Adjoints au Maire
Mesdames et Messieurs Luc MEINRAD, Stéphanie MENGES, Marie ANDRES, Yannick SCHULZE, Edouard BAUMANN, Hélène KLEINDIENST, David SCHMITT, Marine THIRIET, Matthieu KIENLEN.

Membres absents excusés : Mme Chantal RABOLIN-MEINRAD donne procuration à M. Luc MEINRAD
Mme Julie HAAS donne procuration à Mme Hélène KLEINDIENST
M. Philippe MULLER.

Secrétaire de la Séance : Mme Stéphanie MENGES.

* * * * *

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13.04.2026
2. Travaux de création des nouveaux sanitaires à l'école – avenant
3. Servitude pour l'installation d'une ligne électrique souterraine (point ajourné)
4. Ressources humaines : révision du Régime Indemnitaire (RIFSEEP)
5. Recensement de la population : désignation d'un coordonnateur communal
6. Amicale des conseillers municipaux : désignation d'un trésorier
7. Finances : attribution d'une subvention (délibération complémentaire)
8. Rapport et comptes-rendus de commissions
9. Divers

M. le Maire ouvre la séance à dix-huit heures cinq, souhaite une cordiale bienvenue aux membres présents. Puis, il passe immédiatement à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

Au préalable, il soumet à l'assemblée l'adjonction d'un point à l'ordre du jour :

Point 8 : Finances : attribution d'une subvention

Le rapport des comptes-rendus de commissions et le point divers seront examinés en points 9 et 10.

1 Approbation du procès-verbal du 13.04.2026

DCM 2026.06.05-02

Le procès-verbal de la séance du 13 avril 2026 n'appelle pas d'observations de la part de l'assemblée. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

2 Travaux de création des nouveaux sanitaires à l'école - avenant

DCM 2026.06.05-03

AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Vu la délibération du 3 juillet 2023 attribuant la maîtrise d'œuvre pour la création de nouveaux sanitaires à l'école à M. Etienne Morand Meyer pour un montant de 12 % du montant des travaux HT réalisés

Vu l'avenant n°1 actant la co-maîtrise avec le cabinet BET Mellardi

Vu l'avenant n° 2 actant la co-maîtrise avec le cabinet PGAMO à la suite du décès de Monsieur Mellardi

Il proposé un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre comprenant une nouvelle répartition d'honoraires entre l'architecte M. Etienne Morand Meyer et le cabinet PGAMO, afin de prendre en considération :

- les études complémentaires rendues nécessaires dans le cadre de la modification du principe de fondation et pour faire face aux constats en cours de chantier,
- l'allongement de la durée des travaux,
- la baisse du coût des travaux
- la nouvelle répartition d'honoraires par phases

Pour rappel, le montant définitif des travaux s'élève à 160 190.41 € HT. Le montant des honoraires à concurrence de 12% de ce montant revient à 19 222.85 € HT.

Afin de prendre en considération les éléments évoqués, Monsieur le Maire propose d'approuver un avenant portant augmentation des honoraires pour un montant de 825 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- valide l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre avec M. Etienne Morand Meyer et son cotraitant la société PGAMO portant le versement d'honoraires complémentaires à hauteur de 825 € HT. Le montant définitif des honoraires à verser s'élève par conséquent à 20 047.85 € HT.
- autorise M. le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL

Une décision modificative du budget doit être votée, afin de permettre le versement du solde des honoraires de maîtrise d'œuvre pour la construction des sanitaires à l'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vote la décision modificative n° 1 du budget principal 2026.
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire.

		Sens	BP	DM+	DM-	BP révisé
2031	Frais d'étude	D	4 063.00	+1 500.00		5 563.00
2151	Réseaux de voirie	D	46 300.00		- 1 500.00	44 800.00

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

3 Servitude pour l'installation d'une ligne électrique souterraine

Point ajournée

4 Ressources humaines – révision du Régime Indemnitaire (RIFSEEP)

DCM 2026.06.05-04

VU la délibération du 9 juillet 2018 validée par le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion en date du 20 février 2018 – n° RP 20-02-2015/48 – portant instauration du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour la partie IFSE (indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise

VU la délibération du 2 mars 2020 validée par le Comité Technique Paritaire du Centre de gestion en date du 12 mars 2020 – n° DIV EN2020.11 – portant instauration du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour la partie CIA (Complément Indemnitaire Annuel)

VU la délibération du 11 septembre 2023 portant revalorisation du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour la partie CIA (Complément Indemnitaire Annuel)

Considérant que les attributions tiennent compte des cadres d'emplois et grades des agents, Monsieur le Maire propose de revaloriser l'ensemble des attributions à hauteur du plafond réglementaire, en tenant compte du grade attaché au nouvel agent recruté au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** la revalorisation du RIFSEEP comprenant l'Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise (IFSE) et le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) à compter du 6 juin 2026.
- **Dit** que les autres termes des délibérations antérieures restent inchangés.
- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal.

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise (IFSE)

A chaque groupe de fonctions correspond les montants plafonds suivants :

Répartition par cadre d'emplois des fonctions au sein des différents groupes de fonctions définis par l'organe délibérant					
<i>Groupe de fonctions</i>	<i>Emplois occupés ou fonctions exercées</i>	<i>Plafonds annuels réglementair es</i>	<i>Montants individuels annuels maximums retenus par l'organe délibérant 09/07/2018 (agents ne bénéficiant pas d'un logement de fonctions pour nécessité absolue de service)</i>	<i>Montants individuels délibération 11/09/2023 50 % du plafond</i>	<i>Montants individuels délibération 05/06/2026 plafond</i>
Filière administrative					
Rédacteurs territoriaux					
Groupe 1	Direction d'une structure, responsable d'un ou de plusieurs services, secrétariat de mairie, ...	17 480 €	5.300 €	8 740 €	17 480 €
Adjoint administratifs territoriaux					
Groupe 1	Secrétariat de mairie, chef d'équipe, gestionnaire comptable, marchés publics, assistant de direction, sujétions, qualifications, ...	11 340 €	3.400 €	5 670 €	11 340 €
Filière technique					
Agents de maîtrise territoriaux					
Groupe 1	Responsable de service	11 340 €		5 670 €	11 340 €
Groupe 2	Agent d'exécution, ...	10 800 €	3.400 €	5 400 €	10 800 €
Adjoint techniques territoriaux					
Groupe 1	Responsable de service	11 340 €	3.400 €	5 670 €	11 340 €
Groupe 2	Agent d'exécution, polyvalent ...	10 800 €			10 800 €
Filière sociale					
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles					
Groupe 1	Agent d'exécution, polyvalent...	11 340 €	3.400 €	5 670 €	11 340 €

Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

A chaque groupe de fonctions correspond les montants plafonds suivants :

Répartition par cadre d'emplois des fonctions au sein des différents groupes de fonctions définis par l'organe délibérant					
<i>Groupes de fonctions</i>	<i>Emplois occupés ou fonctions exercées</i>	<i>Plafonds annuels réglementaires</i>	<i>Montants individuels annuels maximums retenus par l'organe délibérant 02/03/2020 (agents ne bénéficiant pas d'un logement de fonctions pour nécessité absolue de service)</i>	<i>Montants individuels délibération 11/09/2023 50 % du plafond</i>	<i>Montants individuels délibération 05/06/2026 plafond</i>
Filière administrative					
Rédacteurs territoriaux					
Groupe 1	Direction d'une structure, responsable d'un ou de plusieurs services, secrétariat de mairie, ...	2 380 €	1.000 €	1 190 €	2 380 €
Adjoints administratifs territoriaux					
Groupe 1	Secrétariat de mairie, chef d'équipe, gestionnaire comptable, marchés publics, assistant de direction, sujétions, qualifications, ...	1 260 €	750 €	630 €	1 260 €
Filière technique					
Agents de maîtrise territoriaux					
Groupe 1	Responsable de service ...	1 260 €	700 €	630 €	1 260 €
Groupe 2	Agent d'exécution polyvalent, ...	1 200 €		600 €	1 200 €
Adjoints techniques territoriaux					
Groupe 1	Agent d'exécution polyvalent, ...	1 260 €	700 €	630 €	1 260 €
Groupe 2	Agent d'exécution polyvalent, ...	1 200 €			1 200 €
Filière sociale					
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles					
Groupe 1	Agent d'exécution polyvalent, ...	1 260 €	700 €	630 €	1 260 €

5 Recensement de la population : désignation d'un coordonnateur communal

DCM 2026.06.05-05

La prochaine campagne de recensement de la population se déroulera du 21 janvier au 20 février 2027 (tous les 5 ans). La population de référence est notamment prise en compte pour déterminer la participation financière de l'Etat, les statistiques (démographie, âge, logements...)

Il s'agit de nommer un coordonnateur communal chargé de la mise en œuvre de l'enquête de recensement. (Communication, préparation de la collecte, encadrement des agents recenseurs, gestion de la bonne collecte des données).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Désigne** Madame Maryse KOHLSTOCK, Adjointe au Maire, en qualité de coordonnateur communal, afin de mener l'enquête de recensement de la population pour l'année 2027.

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

6 Amicale des conseillers municipaux : désignation d'un trésorier

DCM 2026.06.05-06

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'une amicale des conseillers municipaux a été créée il y a plusieurs années.

Par suite du renouvellement général des conseils municipaux, il convient de désigner un trésorier pour gérer les comptes de cette amicale, M. le Maire étant le Président par défaut.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Désigne** M. David SCHMITT, Conseiller Municipal, en qualité de trésorier de l'amicale des conseillers municipaux d'Illhaeusern
- **Habilite** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures qui s'imposent au sein de cette amicale.

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

7 Finances – attribution d'une subvention

DCM 2026.06.05-07

La chasse au Trésor organisée dans le cadre de la TRUITE D'OR 2025 récompensait les gagnants avec des entrées à Europa Park pour une valeur de 206 €.

Monsieur le Maire propose de subventionner le Comité des Fêtes d'Illhaeusern pour l'intégralité du montant qu'il a engagé pour financer cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 206 € au Comité des fêtes.
- **Inscrit** les crédits au budget primitif principal 2026.

DELIBERATION ADOPTEE Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

8 Rapport et comptes-rendus de commissions

Commission Enfance et Jeunesse - CCPR

Rapporteur Mme Hélène KLEINDIENST : le fonctionnement et le budget de la commission ont été présentés aux élus membres. Un compte-rendu de la séance suivra.

Commission Environnement et Transitions du Territoire – CCPR

Rapporteur M. Luc MEINRAD : ont été évoqués à cette séance le projet d'externalisation du contrôle des installations d'assainissement non collectif au SDEA ; le programme « TETE » (Programme Territoire Engagé Transition Ecologique), les biodéchets ainsi que le projet commun avec la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg en faveur de la trame verte & bleue pour la restauration et l'amélioration de la biodiversité sur le territoire. Un compte-rendu de la séance suivra.

Commission Développement Economique et Urbanisme – CCPR

Rapporteur M. le Maire : Le territoire comprend 5 zones d'activité économiques (ZAE du MUEHLBACH, OSTHEIM, SAINT HIPPOLYTE, BENNWIHR GARE et RIQUEWIHR. Il reste encore quelques terrains à vendre.

Commission de suivi de groupement des sapeurs-pompiers Ill & Fecht

Rapporteur M. David SCHMITT : Cette commission est chargée d'évaluer le suivi du fonctionnement du groupement. Les dépenses sont réparties à 65% pour la commune de Guémar et 35% pour celle d'Illhaeusern. Considérant le regroupement, certains équipements peuvent faire doublon et ne plus avoir leur utilité. Une décision devra donc être prise pour limiter le coût d'entretien du matériel. A ce titre, un des véhicules acquis en 2015 est en cours de vente au prix de 20 000 €. La recette sera affectée aux dépenses d'investissement du groupement.

Ateliers ensoleillés

Rapporteur Edouard BAUMANN : les cours des vacances d'été pour les enfants se dérouleront du 17 au 21 août 2026. Par suite du lancement des inscriptions, tout est complet.

9 Divers

Urbanisme

Monsieur le Maire informe l'assemblée des demandes d'autorisations d'urbanisme déposées en mairie.

Divers

Personnel communal

Suite au départ de Monsieur Mathieu BETTY, Monsieur Franck WIEDEMANN a intégré le service technique le 1^{er} juin.

Fête de la musique

La fête de la musique n'aura pas lieu cette année. Une nouvelle programmation est prévue en 2027.

Prochain conseil

En fonction de l'ordre du jour, le prochain conseil se tiendra le lundi 6 juillet ou à la mi-septembre.

Clôture de séance à 18h45

Le Maire,
Jean-Claude HIRN

